

La Directrice régionale
des affaires culturelles

Aix-en-Provence, le **23 FEV. 2021**

Service architecture et espaces protégés

Affaire suivie par François Gondran

Tél:04 42 16 19 43

francois.gondran@culture.gouv.fr

**AVIS DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES SITE PATRIMONIAL
REMARQUABLE DE CAVAILLON**

Située sur l'une des principales voies antiques reliant l'Espagne à Rome, la Via Domitia, entre Apt et Nîmes, Cavaillon se trouvait à proximité immédiate d'un franchissement sur la Durance et disposait d'un site défensif sur l'actuelle colline Saint Jacques. Ce site était la cité du peuple gaulois des Cavares. Ce caractère de cité se retrouve dans la création d'un évêché en 396 qui va constituer son noyau urbain fortifié durant la longue période médiévale.

Ce centre historique intra-muros comprend dix monuments historiques et une forte densité d'immeubles anciens qui ont fait l'objet d'une mission d'inventaire entre 1987 et 1991. L'ancienne cathédrale Notre-Dame et Saint Véran fait l'objet d'une importante restauration depuis 2019, l'édifice religieux le plus ancien est l'ermitage Saint Jacques qui domine la ville. Plusieurs couvents, églises et hôtels particuliers complètent ce panel d'immeubles anciens enrichis par l'originalité historique que vaut à Cavaillon sa proximité avec Avignon.

Cavaillon est en effet la limite sud-est du Comtat Venaissin (vers Marseille et Aix en Provence) et s'est trouvée sous la juridiction des papes de 1274 à 1791. Ce statut se traduit par exemple, comme dans d'autres villes du Comtat telles que Carpentras, Pernes les Fontaines, Avignon et L'Isle sur Sorgue, par la présence d'une communauté juive. Cette population économiquement dynamique par nécessité fut d'abord accueillie avec une grande bienveillance par les papes puis après leur retour à Rome, assignée à résidence dans un quartier doté de portes. Y subsistent un mikvé, établissement de bains, et une exceptionnelle synagogue reconstruite au XVIIIe siècle.

La richesse de son terroir constitué de terres alluviales drainées par des canaux permet d'organiser dans ces plaines proches de Cavaillon une intense production de fruits et légumes. Cette production est réexpédiée vers la France, dès le XVIIIe siècle, puis à grande échelle, après l'arrivée du chemin de fer en 1875. Ce dynamisme économique se traduit

par un vaste faubourg où alternent les architectures typées des maisons d'expéditions, des maisons bourgeoises, des immeubles cossus et des bâtiments publics ou commerciaux de bonne facture architecturale.

La délimitation proposée par la commune, établie en concertation avec les services de l'Etat inclut le centre historique dans ses anciens remparts, le flanc est de la colline antique dominée par la Chapelle Saint Jacques, avec sa falaise dominant la ville médiévale et la couronne des faubourgs qui constitue une extension urbaine homogène. Les limites du site proposé au classement sont à l'ouest la ligne de crête de la colline Saint Jacques, au nord-est le canal Saint Julien, à l'est la gare et la voie de chemin de fer, au sud-ouest le boulevard menant au pont de la Durance, ancien chemin de Marseille. Cette délimitation est cohérente dans sa géographie et possède une densité et un échantillonnage d'architectures, paysages et formes urbaines qui présentent un intérêt régional et national.

Pour toutes ces raisons et compte tenu de la grande authenticité et originalité de ce tissu urbain ancien et de ses architectures, j'émet un avis très favorable à la mise en place d'un site patrimonial remarquable à Cavaillon, suivant le périmètre proposé par son conseil municipal.


Bénédicte LEFEUVRE